



Guïan : Zeus, un "gourou" aux Assises dès lundi

Du lundi 20 au vendredi 24 septembre, la Cour d'assises de la Gironde va juger Claude Alonso, dans la médiatique affaire de "Zeus, le gourou de Guïan-Mestras". Cet octogénénaire guïanais est notamment accusé de viol incestueux, de viol et d'abus de faiblesse. Deux victimes - dont sa propre fille - sont dans les rangs des parties civiles. Détails.

Tout d'abord, le procès aura-t-il lieu ce lundi ? Un doute subsiste puisque l'avocat de Claude Alonso - Maître Georges Parastatis - a demandé une expertise judiciaire sur l'état de santé de son client. Il apparaît que la forme actuelle de Claude Alonso est, certes, « compatible avec la tenue du procès mais pas avant deux mois puisque ce dernier subit, cette semaine, une opération chirurgicale au niveau du genou, nécessitant une période d'hospitalisation ».

Voici pourquoi Georges Parastatis demandera donc « le renvoi du procès après sa période de convalescence ». Claude Alonso est actuellement sous contrôle judiciaire. L'avocat explique qu'il mène une approche « très intellectuelle » de ce dossier afin de battre en brèche les accusations sectaires portées à l'encontre du Guïanais.

« Sauver l'humanité »
Revenons aux faits qui ont largement été médiatisés dans nos colonnes et celles des médias régionaux et nationaux dès 2016. Durant plusieurs années, au sein d'une petite communauté installée à Guïan, dans un hameau protégé par une longue allée sur la route de Sangüinet, Claude Alonso accusé d'avoir imposé sa domination sur des femmes instables. L'affaire démarre, au milieu des années 2010, après un signalement fait par un proche à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) suite à une rupture des liens avec l'entourage ainsi qu'un pillage du patrimoine financier. Pour le cas de Claude Alonso, il aurait imposé des relations sexuelles « destinées à recharger Zeus » afin de « sauver l'humanité en évitant l'apocalypse », cite Le Parisien dans un papier de 2019. Il les aurait obligées à vendre leurs biens et à contracter des prêts bancaires afin de financer les besoins de la « communauté ».



« À ce prix-là, mieux vaut faire la manche dans le métro »

« Ces accusations sont quelque peu factices », assure l'avocat de l'accusé. « Nous ne sommes clairement pas dans une démarche d'enrichissement personnel, ni dans une volonté de déjouer le calcul : « Nous estimons cela à quelques milliers d'euros au total, sur plusieurs années. À ce prix-là, mieux vaut faire la manche dans le métro... »

« Des années pour retirer ce venin qui coulait dans ses veines »

Suite au signalement, démarre alors une longue investigation pour prouver que les personnes ne sont plus maîtres de leurs moyens, souvent avec l'aide d'experts psychiatres. Il faut multiplier les entretiens sans brusquer les présumées victimes. Car ces dernières justement, ne se considèrent pas comme des victimes. Durant l'enquête sur « Zeus », fait savoir "Le Parisien", plusieurs femmes sous son contrôle ont d'ailleurs témoigné en sa faveur. Cinq femmes ont donc réussi en tout cas à sortir de son emprise.

Et parmi les victimes qui le regarderont dans les yeux dès ce lundi - si les débats se tiennent

- il y a sa fille. « Cette dernière avait coupé les ponts avec lui au début de son adolescence puis a repris contact quelques années plus tard », rappelle son avocate, Maître Maleine Gueye-Picotin. Cette dernière intervient régulièrement en droit des dérives sectaires. « Il lui a fallu des années pour retirer, peu à peu, ce venin qui coulait dans ses veines », insiste l'avocate. Sa fille s'est ainsi retrouvée sous son autorité « mystique ».

Maleine Gueye-Picotin ose ainsi employer le terme de « secte » et le vocabulaire lié à « cette emprise », « cette soumission »... Sa fille est même devenue, « malgré elle », « un appât, une rabatteuse pour attirer », dans ce groupe, de nouvelles femmes au mental souvent fragile. C'est d'ailleurs l'une de ces femmes qui est la seconde victime du côté de la partie civile.

« Vritable défouloir sexuel »

Reprenons l'enquête menée par "Le Parisien" il y a deux ans. « À l'époque, Claude Alonso, deux fois divorcé, vit en communauté avec des femmes, tenant un discours mêlant mythologie et ufologie, et prétendant guérir par apposition des mains. Des

« Longtemps, ma cliente était dans une vraie crainte et se demandait si les gens allaient la croire, allaient la comprendre... Aujourd'hui, elle se sent prête »

tendances mégalomaniaques qui affleuraient déjà lorsqu'il exerçait comme agent immobilier : il s'était alors fait construire une pyramide en verre pour y installer son "bureau directeur". Avant de faire faillite et siphonner les comptes de son épouse. »

« À Guïan, où il s'installe au début des années 2000, Claude Alonso - alias Zeus - ambitionne tout bonnement de reconstruire la cité des divinités de l'Olympe : autour de lui, les femmes sont rebaptisées Hestia, Demeter, Kore ou Artémis, des déesses grecques. Le délire se poursuit le soir, en petit comité, sur la mezzanine du salon - un "temple" de paacolle avec sceptre, épée, boule de cristal, tables de la loi et portraits de Claude Alonso accrochés aux murs. »

« Assis sur son trône, devant ses sujets agenouillés, ce dernier discours jusqu'à des heures avancées de la nuit. À ses adeptes - des femmes au passé traumatique fait d'incestes, d'alcoolisme ou de prostitution - il impose des "travaux" à exécuter sous peine de sanction... En fait, des relations sexuelles et la quête de l'orgasme parfait, destinées à recharger Zeus en énergie et,

ni plus ni moins, à sauver l'humanité en évitant l'apocalypse. L'une d'elles, véritable défouloir sexuel, est d'ailleurs forcée de porter des jupes pour satisfaire sur-le-champ toute pulsion du maître des lieux... »

« Mon client a trompé sa femme ?

Face à cela, l'avocat de Claude Alonso - dont l'expérience est reconnue sur les dossiers de crimes et délits sexuels - émet des doutes sur les accusations « de multiples esclaves sexuels » qui gravitaient - contraints et forcés - autour du septuagénaire girondin.

« Nous n'avons que deux femmes qui se plaignent », ajoute Georges Parastatis puis il lâche, avec une certaine irrévérence : « Mon client a trompé sa femme ? Ce n'est pas interdit par la loi... » Ses adeptes ont-elles intégré cette communauté de leur plein gré ? Pour un ancien avocat d'Alonso, « ces personnes ont intégré cette communauté de leur plein gré et n'ont pas été retenues quand elles ont souhaité en partir ». Thèse qui sera combattue par les avocats des deux victimes dès ce lundi aux Assises de la Gironde. Maleine Gueye-Picotin : « Longtemps, ma cliente était dans une vraie crainte et se demandait si les gens allaient la croire, allaient la comprendre... Aujourd'hui, elle se sent prête. »